Édito de L'Émancipation syndicale et pédagogique n°2, octobre 2015

Un article de ce numéro se penche sur l'institutionnalisation du syndicalisme. Il y a en effet matière à dire sur le sujet. Notamment pour comprendre une contradiction criante. D'un côté, dans les pays européens et au-delà (voir les "révolutions arabes"), l'instabilité politique, sociale, voire électorale… est de plus en plus forte. Elle reflète la révolte des travailleur-e-s, des jeunes, des chômeur-e-s, des précaires… devant des gouvernements de plus en plus brutaux et autoritaires au service du capitalisme.

De l'autre, le mouvement syndical, malgré des évolutions et des crises, reste prisonnier d'une situation routinière où il ne trace pas de perspectives, d'espoirs de lutte, en rupture avec la société actuelle. Il reste prisonnier des pratiques de délégation de pouvoir, d'institutionnalisation (le "dialogue social"), de "journées d'action" issues d'une époque de stabilité sociale et de moins en moins efficaces.

L'institutionnalisation, le refus de penser les ruptures nécessaires (car satisfaire les revendications implique des ruptures dans l'organisation sociale et institutionnelle) et finalement l'intégration même critique dans le cadre voulu par le pouvoir… peut se voir à différents niveaux.

Au niveau européen : au lieu de tenter de construire un réseau international syndical de lutte, la plupart des directions syndicales sont hypnotisées par la mal nommée "Confédération Européenne des Syndicats". Voici une organisation qui a condamné le référendum grec de juillet (ne jamais demander son avis au peuple même par un vote !), approuvé le troisième mémorandum d'austérité, et qui lors de son congrès va ovationner le président du Parlement européen et François Hollande… alors que la lutte contre les plans d'austérité et les institutions de la "Troïka" est la seule manière de défendre les droits sociaux.

En France, au niveau interprofessionnel : une prochaine "conférence sociale" va avoir lieu dans un contexte où les volontés de démanteler le code du Travail (loi en préparation après le rapport Combrexelle) et le statut de la Fonction publique sont de plus en plus visibles. Les "conférences sociales" ont pour fonction de préparer l'application des projets gouvernementaux (elles ont donné l'allongement des annuités pour la retraite, l'ANI, le pacte de responsabilité…). Alors même qu'elle avaient boycotté ou quitté la "conférence sociale" précédente, les organisations syndicales devraient logiquement faire de même… sauf à accepter le cadre gouvernemental.

Au niveau de la Fonction publique : par exemple depuis quelques jours, la FSU qui combat l'austérité dans la Fonction publique… envisage de signer l'accord PPCR qui vise à faciliter la mise en œuvre de cette politique, avec comme argument massue d'être associée aux discussions ultérieures. Là encore, en se situant donc dans le cadre fixé pour le pouvoir.

Rompre avec l'institutionnalisation, la délégation de pouvoir, les "journées d'action"… et s'appuyer sur la révolte des personnels : c'est pourtant tout à fait possible. C'est par exemple le mouvement amorcé par l'intersyndicale du second degré pour le retrait de la réforme des collèges. Des établissements ont d'ailleurs reconduit la grève en AG après la journée de grève du 17 septembre. Il faut donc maintenant aller plus loin : porter la perspective de la grève reconductible jusqu'au retrait de la réforme, lutte fondée sur l'auto-organisation des personnels dans les AG, et impliquant l'ensemble des catégories pour mettre en échec l'ensemble de la politique éducative de ce gouvernement.

Quentin Dauphiné, 26/09/2015